

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 10-2025

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

**Boucllement du crédit d'études N° 04-2023 - Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 26 avril 2023, la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 100'000.00 TTC (communication N° 04-2023) destiné à couvrir les frais liés au projet cité en titre.

Ce projet, développé en parallèle à celui du réaménagement de l'av. de Lavaux, a pris fin à la suite du refus du préavis N° 23-2024 - Réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie Ouest de l'av. de Rochettaz : Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) - Approbation du projet et levée des oppositions.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'études susmentionné, selon les indications ci-après.

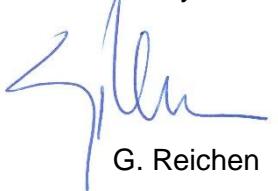
Le coût total dépensé en mandat de prestataires s'est élevé à **CHF 70'599.03 TTC**, soit avec une non-dépense de CHF 29'400.97 TTC.

Ce crédit d'études sera amorti en totalité au 31 décembre 2025.

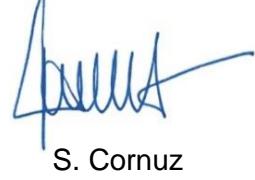
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

  
G. Reichen

Le secrétaire

  
S. Cornuz

